

Récépissé de dépôt d'une déclaration préalable*

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable à des travaux ou aménagements non soumis à permis. Le délai d'instruction de votre dossier est d'UN MOIS et, si vous ne recevez pas de réponse de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'une décision de non-opposition à ces travaux ou aménagements.

- → Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous contacter :
- soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
- soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.
- → Si vous recevez une telle correspondance avant la fin du mois qui suit le dépôt de votre déclaration, celle-ci remplacera le présent récépissé.
- → Si vous n'avez rien reçu à la fin du mois suivant le dépôt de votre déclaration, vous pourrez commencer les travaux^[1] après avoir :
- affiché sur le terrain ce récépissé pour attester la date de dépôt ;
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier,

un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : http://www.service-public.fr ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.

▲La décision de non-opposition n'est définitive qu'en l'absence de recours ou de retrait :

 dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers devant le tribunal administratif.

Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.

 dans le délai de trois mois après la date de la déclaration préalable, l'autorité compétente peut la retirer, si elle l'estime illégal, excepté dans le cas évoqué à l'article 222 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. Elle est tenue de vous informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations

Cadre réservé à la mairie

Le projet ayant fait l'objet d'une déclaration n° DP 017 058 25 00046, déposée à la mairie le : 08/04/2025

par : EARL LEGER FRERES ,

est autorisé à défaut de réponse de l'administration un mois après cette date¹¹. Les travaux ou aménagements pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.



Délais et voies de recours

La décision de non-opposition peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au bénéficiaire de la non-opposition (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

La décision de non-opposition est délivrée sous réserve du droit des tiers : Elle vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Elle ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si la déclaration préalable respecte les règles d'urbanisme.

^{*} Dans le cadre d'une saisine par voie électronique, le récépissé est constitué par un accusé de réception électronique.

^[1] Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès que la décision de non-opposition vous est acquise et doivent être différés : c'est le cas notamment des travaux de coupe et abattage d'arbres, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

^[2] Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande





Déclaration préalable Constructions et travaux non soumis à permis de construire

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les déclarations portant sur des aménagements non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 16703.

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes bien immobiliers ». Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

 vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration^[1].

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

D	P	517	0	28	25	O O O N° de do	
.a pı	résen	ite demar					Libali.
e_(8 C	09	20	2	2	42 0	mont
			0			SOURCE!	RAVC
						120/ 11/2	X 151
						=	2
						A BRIE	SON SON
	d z		achet	de la m	nairie et s	signature du	Trace View

1 Identité du déclarant^[2]

(i) Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

au Directeur du Parc National

^[1] À compter du 1e janvier 2016, le contrôle des changements de destination ne porte pas sur les changements entre sous-destinations d'une même destination prévues à l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme. Il n'y a pas de formulaire à remplir dans ce cas.

^[2] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1	lous êtes un particulier	
	Nom	Prénom
		IÇA15E
I	Date et lieu de naissance : Date :/	
	Commune :	
	Département : Pays :	ndalada kana - ere ere
ī	Vous êtes une personne morale	
	Dénomination	
	BOLLING L	MANAGEMENT NO SERVICE OF THE SAME AS WELL-STORY
F	Raison sociale	
L	LEGER FRERES	atting to season the state of the season of the State
1	N° SIRET	Type de société (SA, SCI)
	82746314200030	EARL
F	Représentant de la personne morale :	
1	Nom	Prénom
	LEGER	Julian
	Coordonnées du déclarant	
1	Adresse : Numéro : BIS Voie :	
ı	ieu-dit : LA PRÉE	
ı	ocalité: SAINT SORNIN	
		dex :
	Téléphone : 0 6 6 6 7 8 51 6 6	Indicatif pour le pays étranger :
Ī		Indicatif pour le pays etranger :
	Si le déclarant habite à l'étranger :	
:	Si le déclarant habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
	Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : FRANCE Adresse électronique :	Division territoriale :
	Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : FRANCE Adresse électronique : @ 9	Division territoriale :
	Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : FRANCE Adresse électronique :	Division territoriale :

Localisation du (ou des) terrain(s)	
i Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fourniss à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant à Adresse du (ou des) terrain(s)	ar votre projet.
Numéro: Voie: noute touistique	
Lieu-dit: Petit Rare careir	
Localité: BOURCEFRANC LECHAPUS	and a goral of the
Code postal : $\frac{1}{2}$ \frac	
① Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner castrales complémentaires.	rune ou plusieurs annexes Références
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la p	parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la p	parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la p	parcelle cadastrale (en m²) :
Superficie totale du terrain (en m²)[4] : 10 21	
Situation juridique du terrain	Fr. & Mod Demonsor Country
(i) Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de fa ou de bénéficier d'impositions plus favorables.	ire valoir des droits à construire
Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui Non Je ne sais pas
	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	U Oui U Noii U Je lie sais pas
Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention	Oui Non Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)?	Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)? Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vo de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations:	Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas ous les connaissez, les dates
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vo	Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas ous les connaissez, les dates
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)? Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vo de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations:	Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas ous les connaissez, les dates
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vo de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :	Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas ous les connaissez, les dates
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)? Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vo de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations:	Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas ous les connaissez, les dates
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vo de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :	Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas ous les connaissez, les dates
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)? Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vo de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations:	Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas ous les connaissez, les dates
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)? Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vo de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations:	Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas ous les connaissez, les dates
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)? Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vo de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations:	Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas Oui Non Je ne sais pas ous les connaissez, les dates

Le terrain

 ^[3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.
 [4] La superficie totale est l'addition de la superficie de chaque parcelle désignée dans le présent document et les annexes Références cadastrales complémentaires.

	A remplir pour une demande comprehant un projet de construction
4.1	Nature des travaux envisagés
	 Nouvelle construction □ Travaux ou changement de destination^[5] sur une construction existante □ Clôture Courte description de votre projet ou de vos travaux :
	Réalisation d'une construction bois + tuiles, afin de cier
	Réalisation d'une construction bois + tuiles, afin de cier un préau, de cé raite sera fermé en baidage bais.
	Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque Oui Non Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),
	indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol ou d'ombrières
	photovoltaïques, indiquez sa puissance crête : kW et la destination principale de l'énergie produite :
4.2	Informations complémentaires
	• Type de travaux : ☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin ☐ Autres annexes à l'habitation ☒ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires ☐ Transformation d'un garage en pièce de la construction
	Précisez : Précisez :
	Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
	• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :
	Logement Locatif Social : Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) : Prêt à taux zéro :
	Autres financements :
	 Mode d'utilisation principale des logements : Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire Répartition du nombre de logements créés par type de résidence :
	Résidence pour personnes âgées : Résidence pour étudiants : Résidence de tourisme :
	Résidence hôtelière à vocation sociale : Résidence sociale : Résidence
	pour personnes handicapées :
	Autres :

[5] Pour des informations concernant les changements de destination, se reporter à la rubrique 5.4.

1 pièce	2 pièces		
3 pièces	4 pièces		
5 pièces	6 pièces et plus		
Nombre de niveaux du bá	âtiment le plus élevé :		
au-dessus du sol	et au-dessous du sol	and the particular of the part	
Information sur la destina	ation des constructions futures en	cas de réalisation au bénéfice d'un se	ervice public
ou d'intérêt collectif : Transport Ouvrage spécial	☐ Enseignement et recherche☐ Santé	☐ Action sociale ☐ Culture et loisir	
mprise au sol ^[6]		TWA HITT	
Emprise au sol avant trava	iux (en m²) : 72	g Zhan e nigar i	
Emprise au sol créée (en r	1010-		
Emprise au sol supprimée	(en m²):		

4.4 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

Surface de plancher en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151- 27 du code de l'urbanisme)	Sous-destinations (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[8] (B)	Surface créée par changement de destination ^[9] ou de sous- destination ^[10] (C)	Surface supprimée ^[11] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[9] ou de sous- destination ^[10] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole					La	
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
Habitation	Hébergement						
	Artisanat et commerce de détail				Empe 19	II-V-V	mag E
	Restauration						
	Commerce de gros					Houn	sringmil E
Commerce et activités de service	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle			2 P		sa (neve kal	
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés			,			
Équipement	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
d'intérêt collectif et services publics	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
	Industrie						
Autres activités	Entrepôt						
des secteurs	Bureau						
primaires, secondaire ou tertiaire	Centre de congrès et d'exposition						
ou tertialle	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totale	s (en m²)						

^[7] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service-public.fr.

^[8] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

^[9] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

^[10] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

^[11] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

4.5 Stationnement Nombre de places de stationnement Avant réalisation du projet : ____ Après réalisation du projet : Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet Adresse 1 des aires de stationnement : Numéro: Voie: Lieu-dit: Localité : Code postal : Adresse 2 des aires de stationnement : Numéro : Lieu-dit: Localité : Code postal: Nombre de places : ___ Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : Pour les commerces et cinémas : Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : Informations pour l'application d'une législation connexe Indiquez si votre projet : - relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine - porte sur une installation, un ouvrage, des travaux (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur pour les antennes-relais et les opérations liées l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants au traitement de l'habitat indigne) Oui Non du code de l'environnement Oui Non - a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation porte sur des travaux soumis à autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation environnementale en application du L.181-1 du code que celle du code de l'urbanisme Oui Non de l'environnement Oui Non Précisez laquelle : fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces est soumis à une obligation de raccordement à un protégées) Oui Non réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 porte sur une installation classée soumise du code de l'énergie Oui Non à enregistrement en application de l'article L. 512-7 - relève du II de l'article L. 171-4 du code de la du code de l'environnement Oui Non construction et de l'habitation Oui (i) Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article. Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants : (i) Informations complémentaires si votre projet se situe dans un site classé ou se situe dans le périmètre d'un site patrimonial en instance de classement au titre du code de remarquable l'environnement se situe dans les abords d'un monument historique

Participation pour voirie et réseaux					
	terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.				
Pour un particulier					
Nom	Prénom				
Pour une personne moral	e				
Dénomination					
Raison sociale					
N° SIRET	Type de société (SA, SCI)				
Représentant de la personne mo					
Nom	Prénom				
Adresse : Numéro :	Voie :				
Lieu-dit :					
Localité :					
Code postal :	BP: Cedex:				
Si cette personne habite à l'étrar					
Pays :	Division territoriale :				
Adresse électronique :					
	@				

8 Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts) en vue du calcul des impôts fonciers et des taxes d'urbanisme, à partir de mon parcours déclaratif

sur le service en ligne «Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr

La déclaration doit être validée pour être prise en compte.

L'absence de déclaration dans les délais prescrits, les inexactitudes ou omissions constatées dans la déclaration sont sanctionnées par l'application de l'amende fiscale prévue à l'article 1729 C du code général des impôts.

A Baucofranc le Chapus

Signature du déclarant

Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Références cadastrales : fiche complémentaire

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

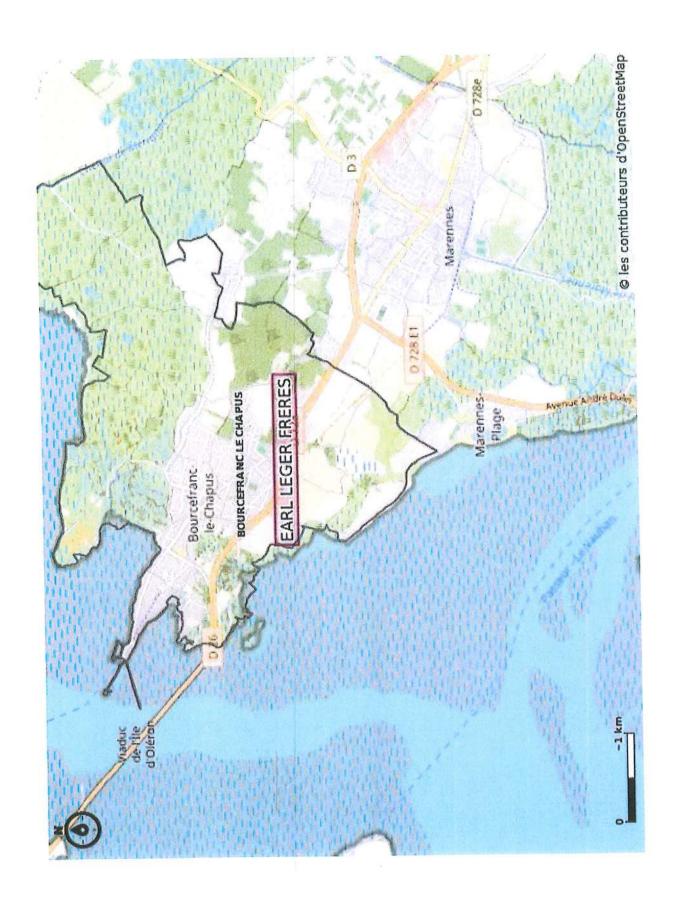
Préfixe :	Section : M N	_ Numéro : <u>3 ¹7 6 3</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): 1 6 5
Préfixe :	Section : M_N	Numéro : 3 3 5 9	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1 2 7
Préfixe :	Section : M_N	Numéro : 3 5 5 8	_Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :7_4_
Préfixe :	Section : M_N	_Numéro : <u>3 5 5 8</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1 3 3
Préfixe :	Section : M_N	Numéro : 4 1 2 2	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2 0 0
Préfixe :	Section : M_N	Numéro : 5 0 2 3	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : $\frac{9}{}$ 0 0
Préfixe :	Section : M_N	Numéro : <u>3 7 7 9</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :6_7
Préfixe :,	Section : M_N	_ Numéro : 2 0 7 5	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : $\frac{4}{2}$ $\frac{2}{0}$
Préfixe :	Section : M_N	Numéro : 2 1 6 1	_Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :6
Préfixe :	Section : M_N	_ Numéro : <u>2 4 6 5</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 8 0 0
Préfixe :	Section : M_N	_ Numéro : 2 7 5 8	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):8
Préfixe :	Section : M_ N	_ Numéro : <u>3 5 7 8</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m^2): $9 \ 0 \ 0$
Préfixe :	Section : M_N	Numéro : 3 8 8 4	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : $\frac{1}{0}$
Préfixe :	Section : M_N	_ Numéro : <u>3 9 6 4</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :7 2
Préfixe :	Section : M_N	Numéro : 4 0 8 0	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : $\frac{1}{}$ 8 $\frac{0}{}$
Préfixe :	Section : M_N	_ Numéro : <u>4 0 8 0</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 8 7
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	_ Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	_ Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	_ Numėro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	_ Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	_ Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Superficie totale	du terrain len m	₂₁ . 11021	

....

PLAN DE SITUATION

Surfacique divers
Limite non parcellaire



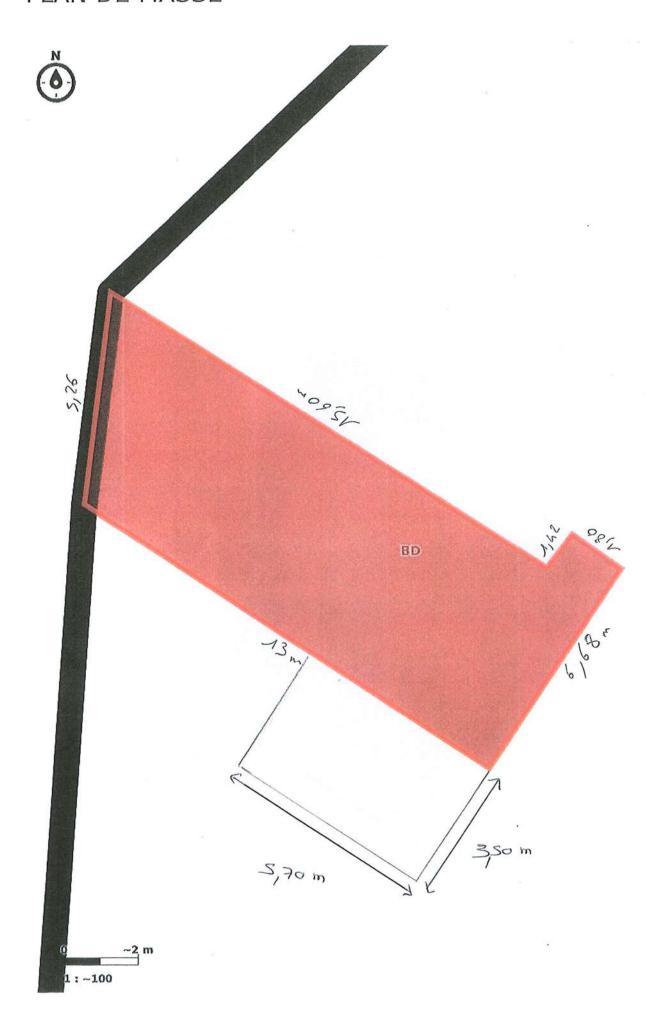


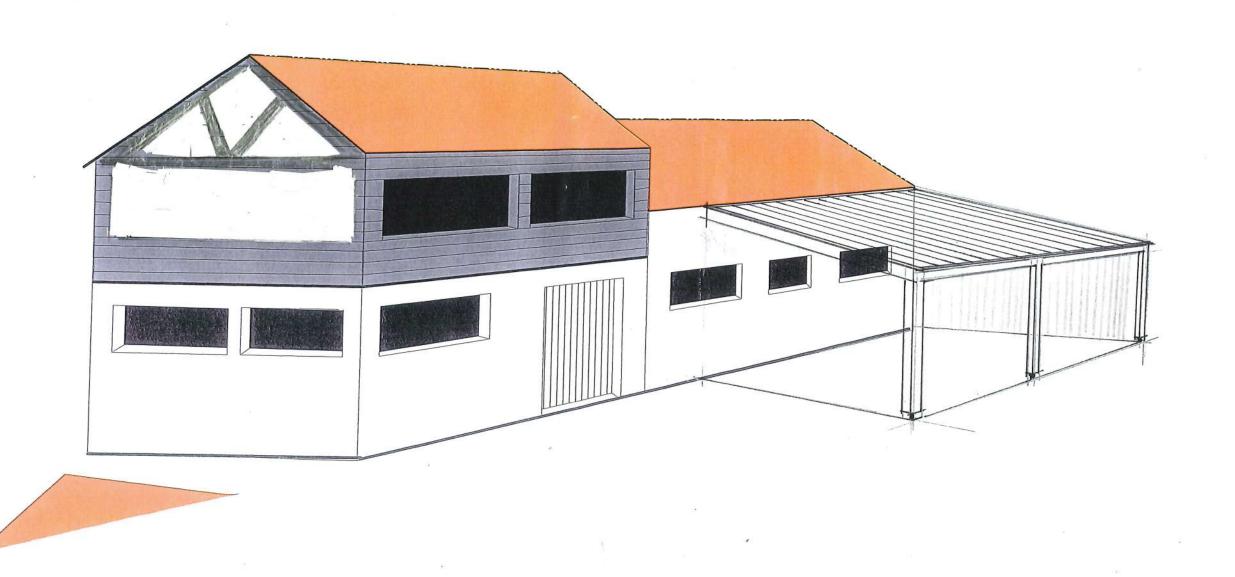
PLAN DE MASSE



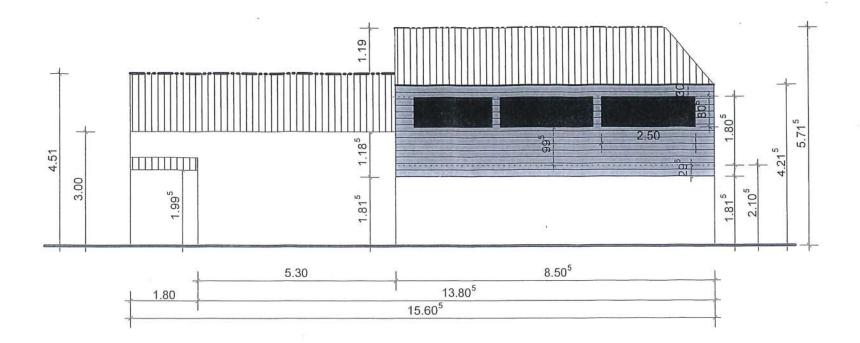
0 ~20 m 1:~1000

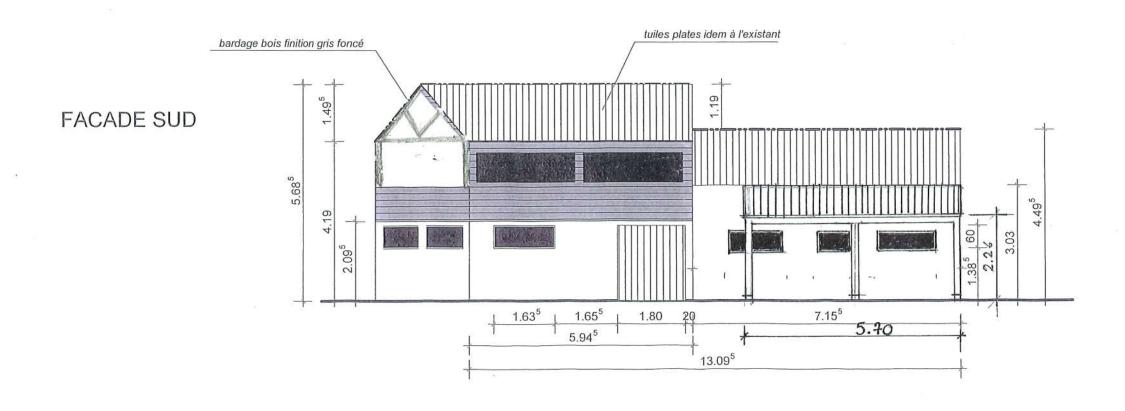
PLAN DE MASSE





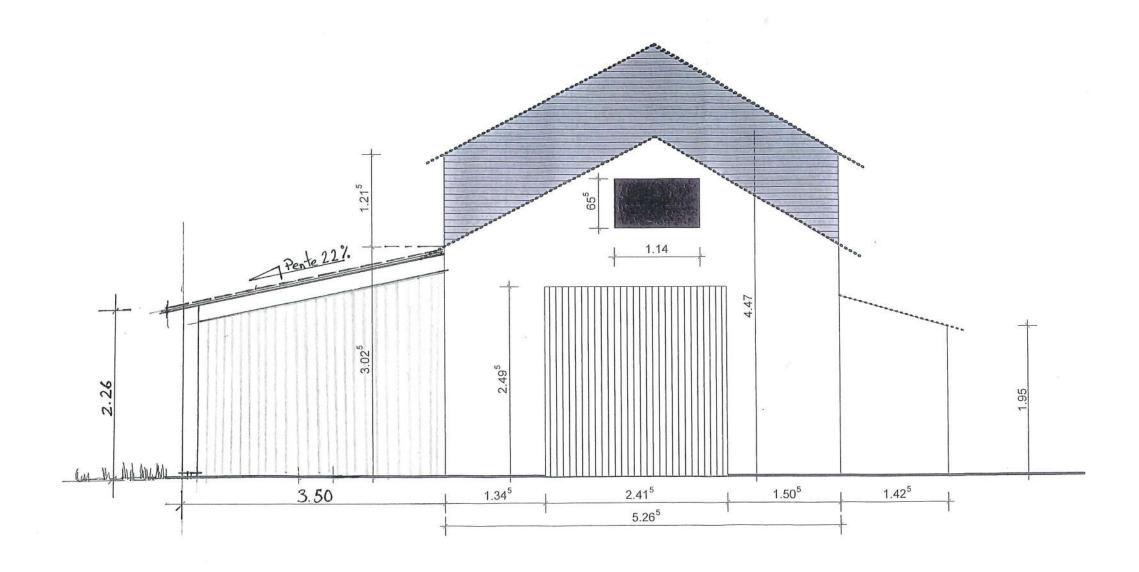
FACADE NORD







FACADE EST



FACADE OUEST

